

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 décembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021

2021 V. 370 Vœu relatif à la prise en charge des personnes à la rue.

Le Conseil de Paris,

Considérant les difficultés économiques et sociales induites par la crise sanitaire pour les ménages les plus fragiles, certains ayant basculé dans la grande précarité et perdu leur logement ;

Considérant que la nouvelle période hivernale qui débute et la baisse importante des températures nécessitent plus que jamais une mobilisation des pouvoirs publics pour permettre la mise à l'abri des personnes à la rue ;

Considérant la situation sanitaire actuelle et la 5e vague de la COVID-19 ;

Considérant les efforts déployés par l'Etat pendant l'hiver 2020 pour mettre à l'abri des personnes à la rue et la décision saluée par les élu.e.s comme par les associations de ne pas fermer ces places d'hébergement d'urgence à l'issue de la période hivernale ;

Considérant que ces places d'hébergement restent insuffisantes pour faire face aux besoins recensés, notamment durant la dernière Nuit de la Solidarité au cours de laquelle 2829 personnes à la rue ont été dénombrées à Paris, dont 294 dans le 10^{ème} arrondissement, 307 personnes 12^{ème} intra-muros et 112 dans le bois de Vincennes par exemple ;

Considérant les efforts et les moyens importants déployés par la Ville pour pallier à ce manque de places, notamment au travers de son plan d'urgence hivernal ;

Considérant l'installation depuis plusieurs mois dans le parc de Bercy (12^{ème}) de personnes sans domicile fixe, dont des familles, et la violente agression dont ils viennent d'être victimes ;

Considérant le tunnel Sigmund Freud dans le 19^{ème} arrondissement, où 240 personnes parmi lesquelles 40 personnes en familles dont 10 enfants ont survécu, durant plusieurs semaines dans des conditions

indignes, malgré les nombreuses interpellations de la Ville à l'Etat ;

Considérant que 64 familles comprenant 122 enfants scolarisés dans des écoles maternelles et élémentaires de Paris n'ont pas de solution d'hébergement stabilisée en l'absence de nouvelles places d'hébergement d'urgence ;

Considérant que les propositions d'accueil en halte de jour ou de nuit ne sont pas des propositions dignes pour les familles ;

Considérant le courrier adressé le 10 novembre dernier par l'ensemble des maires d'arrondissement de la majorité municipale au préfet d'Ile-de-France, demandant une action renforcée en matière de mise à l'abri des personnes à la rue et de création de nouveaux hébergements d'urgence pour répondre à la crise sociale et humanitaire qui se profile demeurant sans réponse ;

Considérant la proposition formulée par les maires d'arrondissement de la majorité d'œuvrer conjointement avec les services de l'Etat afin que des solutions supplémentaires soient trouvées rapidement pour mettre à l'abri davantage de personnes ;

Considérant que dans le 10^{ème} arrondissement, le Gymnase Marie Paradis accueille depuis le 29 novembre dernier une soixantaine de personnes, principalement des familles, qu'Emmaüs Solidarité en assure l'accueil mais que l'Etat n'a aucunement soutenu cette ouverture ;

Considérant la question d'actualité posée par la maire du 10^{ème} arrondissement lors du dernier Conseil de Paris sur le même sujet, demandant une meilleure connaissance des efforts fournis par les services de l'Etat, ainsi qu'un meilleur recensement des besoins à l'heure actuelle, notamment pour les familles avec enfants sans solution ;

Considérant par exemple que l'immeuble vide situé 31, Quai Voltaire dans le 7^{ème} arrondissement et appartenant à l'Etat pourrait être utilement mobilisé pour héberger hommes, femmes et enfants à la rue en période hivernale.

Sur proposition d'Alexandra CORDEBARD et les élu.e.s du groupe *Paris en Commun*, au nom de l'Exécutif,

Émet le vœu que :

- L'Etat prenne ses responsabilités et que la préfecture d'Ile-de-France s'engage aux côtés de la Ville et des associations de solidarité dans la création rapide de nouvelles places d'hébergement d'urgence de proximité et adaptées aux familles avec enfants et plus largement de tous les publics concernés (personnes en situation de handicap, couples, personnes sans-abris avec animaux de compagnie...) ;
- La préfecture d'Ile-de-France transmette régulièrement des données fiabilisées sur les opérations de mise à l'abri opérées par l'Etat à Paris pour permettre de mieux identifier les besoins et mieux calibrer la réponse des pouvoirs publics en matière d'hébergement mais aussi de suivi social adaptés aux profils et au volume de personnes à la rue ou en grande difficulté ;
- S'agissant du parc de Bercy, le Préfet de Région lance urgemment la mise à l'abri demandée

depuis plusieurs semaines par les élu.e.s du 12^{ème} arrondissement ;

- Les pouvoirs publics renforcent leur engagement pour l'accès à un logement pérenne pour tous afin de permettre un désengorgement des dispositifs d'hébergement d'urgence aujourd'hui saturés.